

■ **Fonds de secours en faveur du personnel de Glasson Matériaux S.A.**, à Givisiez, venir en aide aux employés et ouvriers de 'Glasson Matériaux S.A.', dont la situation personnelle ou famille est momentanément difficile, etc. Fondation. (FOSC du 05.02.2003, p. 7). Selon décision du 08.04.2003 du Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle, autorité de surveillance, et convention du 31.07.2002, la fondation a décidé sa dissolution par voie de fusion, les actifs et passifs du Fonds de secours en faveur du personnel de Glasson Matériaux S.A., à Givisiez, sont repris par le Fonds de prévoyance en faveur du personnel de Glasson Matériaux S.A., à Givisiez.

Journal no 2924 du 25.06.2004
(02337510 / CH-217.0.170.230-4)